

Les adhérents au dispositif CRP

SARTHE

Document Mensuel

Situation au 31/07/2011



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

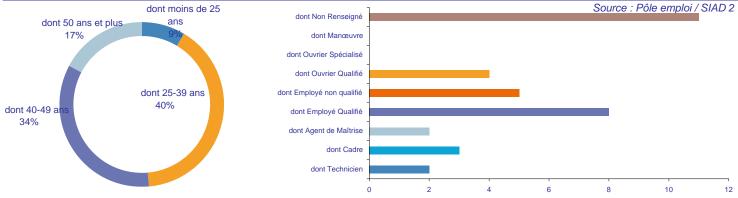
Les entrées en CRP. En juillet 2011, Pôle emploi recense 35 nouvelles entrées dans le dispositif CRP. Ce volume est en baisse de 57% comparativement au même mois de l'année 2010. Ce sont majoritairement des femmes (18 sur 35) qui sont entrées dans ce dispositif de reclassement personnalisé. Les 25-39 ans représentent 40% des entrées, les 40-49 ans représentent 34,3%, et les 50 ans et plus 17,1%.

Les niveaux de qualification les plus présents sont les employés qualifiés (22,9%) et les employés non qualifiés (14,3%). Les demandeurs d'emploi indemnisés. A fin juillet 2011, plus de 500 demandeurs d'emploi sont en cours d'indemnisation au titre de l'allocation de reclassement spécifique (ASR), soit 42,8% de moins qu'en juillet 2010. Les bénéficiaires de l'ASR 2009 et ASRr 2009 représentent 100% des indemnisés du dispositif.

Le suivi de cohorte - Juin 2010. Les adhérents à la CRP de juin 2010 étaient au nombre de 124, 84,7% d'entre eux ont bénéficié d'un service (Mer, prestation ou formation) prescrit par Pôle emploi. Au terme du dispositif, 48,4% des adhérents ne se sont pas réinscrits sur la liste des demandeurs d'emploi.

Les entrées en Convention de Reclassement Personnalisé

	juin 2011	juil 2011	Evolution	Poids	juil 2010	Evolution
Entrées en CRP	46	35	-23.9%	100.0%	82	-57%
sexe			20.070		0_	0.70
dont hommes	25	17	-32.0%	48.6%	44	-61%
dont femmes	21	18	-14.3%	51.4%	38	-53%
âge						
dont moins de 25 ans	7	3	-57.1%	8.6%	6	-50%
dont 25-39 ans	12	14	16.7%	40.0%	32	-56%
dont 40-49 ans	13	12	-7.7%	34.3%	28	-57%
dont 50 ans et plus	14	6	-57.1%	17.1%	16	-63%
niveau de qualification						
dont Technicien	2	2		5.7%	3	-33%
dont Cadre	4	3	-25.0%	8.6%	2	50%
dont Agent de Maîtrise	5	2	-60.0%	5.7%	3	-33%
dont Employé Qualifié	16	8	-50.0%	22.9%	23	-65%
dont Employé non qualifié	2	5	150.0%	14.3%	10	-50%
dont Ouvrier Qualifié	6	4	-33.3%	11.4%	18	-78%
dont Ouvrier Spécialisé	2		-100.0%		1	-100%
dont Manœuvre	1		-100.0%			
dont Non Renseigné	8	11	37.5%	31.4%	22	-50%



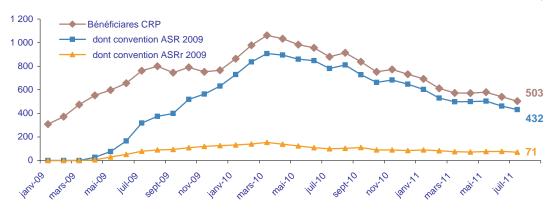
Entrées en CRP au cours du mois par tranche d'âge

Entrées en CRP au cours du mois par niveau de qualification

Les demandeurs d'emploi indemnisés

	juin 2011	juil 2011	Evolution	Poids	juil 2010	Evolution
Les demandeurs d'emploi indemnisés dont indeminsés en ASR 2006	540	503	-6.9%	100.0%	880	-42.8%
dont indeminsés en ASRr 2006						
dont indemnisés en ASR 2009	462	432	-6.5%	85.9%	781	-44.7%
dont indemnisés en ASRr 2009	78	71	-9.0%	14.1%	99	-28.3%

Source: Pôle emploi / Aladin E012



Evolution mensuelle des demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre du dispositif CRP

Le suivi de cohortes -

juin 2010

Volumo	d'adhérents	coborto -	124
voiume	a agnerents	conone =	124

	M+5	M+6	M+7	M+8	M+9	M+10	M+11	M+12
	nov-10	déc-10	janv-11	févr-11	mars-11	avr-11	mai-11	juin-11
Adhérents Présents	110	106	105	105	102	100	44	
Adhérents Sortis	14	18	19	19	22	24	80	124
Adhérents avec service	94	100	103	105	105	105	105	105
Taux de service	75.8%	80.6%	83.1%	84.7%	84.7%	84.7%	84.7%	84.7%

Adherents reinscrits a la lin des 12 mois	04	
Adhérents sortis à la fin des 12 mois Adhérents réinscrits à la fin des 12 mois	64	

Convention CRP 2009 : Convention CRP 2009 : Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009.

La Convention CRP 2006 prévoyait une indemnisation en ASR durant 8 mois selon les modalités suivantes : 80% du salaire de référence pendant les 3 premiers mois, 70% du salaire de référence les 5 mois suivants.

Nombre d'adhérents ayant bénéficié d'au moins un service : Nombre d'adhérents de la cohorte ayant bénéficié d'au moins un service entre l'entrée en CRP et la fin du mois M+n. Sont considérés comme service: les MER, les prestations réalisées, les actions de formation ou VAE conseillées.

Taux d'adhérents avec service : Pourcentage d'adhérents avec service à fin M+n par rapport au nombre d'adhérents entrés en CRP dans la cohorte.

Adhérents sortis: Nombre d'adhérents de la cohorte sortis à fin M+12 Un adhérent est sorti si et seulement si à fin M+12 il n'est plus présent en DEFM et en catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8.

Taux de sortie : Pourcentage d'adhérents sortis à fin M+12 par rapport au nombre d'adhérents entrés en CRP dans la cohorte.